

Dates de remboursements – 2024-2025 –

Voici les dates importantes à retenir pour les remboursements

Date maximale de réception des preuves de visites/reçus pour le paiement du mois. Si nous les recevons après cette date, le paiement sera effectué le mois suivant.

DATE MAXIMUM – RÉCEPTION DES REÇUS

30 avril 2024
31 mai 2024
30 juin 2024
31 juillet 2024
31 août 2024
30 septembre 2024
31 octobre 2024
30 novembre 2024
31 décembre 2024
31 janvier 2025
28 février 2025
31 mars 2025

DATE DE PAIEMENT

16 mai 2024
20 juin 2024
18 juillet 2024
15 août 2024
19 septembre 2024
17 octobre 2024
14 novembre 2024
19 décembre 2024
16 janvier 2025
20 février 2025
20 mars 2025
17 avril 2025

Peut différer sans préavis

IMPORTANT

Pour se prévaloir du remboursement, l'utilisateur doit faire parvenir tous les reçus, au maximum, le mois suivant (ex. : les reçus des frais de stationnement mensuel du mois de février doivent être envoyés au maximum le 31 mars)